

Rapport de l'ASSEMBLEE GENERALE DU 5 juillet 2018

dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne du Luxembourg (BCEE) à Luxembourg

Présents : Daniel Eischen, Claude Muller, Robert Hever, Emmanuel Fleig, Ghislain Ludwig, Karin Pütz et Lisa Wells du **Conseil d'administration du CPL** ;

Isabelle Medinger (Sécurité Routière) de la **CLEP**,

- Le président du CPL souhaite la bienvenue aux participants et remercie la BCEE pour sa généreuse invitation.
L'ordre du jour est approuvé.
- Le rapport d'activité est présenté par le président du CPL. L'année 2017
- Le président souhaite bonne continuation à la nouvelle CLEP qui se compose de :
Pierre Gehlen (Président), Isabelle Medinger , Georges Schaaf, Dan Dechmann, Nicolas Decker, membres.
- Claude Muller, responsable des relations internationales au sein du CPL présente le rapport d'activités avec L'Alliance à Bruxelles (EASA – European Advertising Standards Association)

L'année 2017 était marquée d'un échange régulier et intense avec l'Alliance à Bruxelles (EASA - European Advertising Standards Association), l'organisation qui regroupe toutes les instances d'autorégulation à travers l'Europe et qui est l'interlocuteur des institutions Européennes en ce qui concerne la législation relative à la publicité. L'Alliance, à laquelle de CPL contribue notamment par ses cotisations, vise à maintenir voire fortifier et élargir le système d'autorégulation publicitaire qui fonctionne dans tous les pays de l'UE, afin d'éviter que notre branche ne subisse de plus en plus de

contraintes et d'interdictions via des directives européennes et/ou les législations nationales.

Plus de 100 emails ont été échangés entre Claude Muller, responsable des relations internationales au sein du CPL et les représentants de l'Alliance, sur des sujets d'autorégulation et de déontologie publicitaire très diversifiés. A noter notamment qu'une refonte du code déontologique de l'ICC (International Chamber of Commerce) sera publiée sous peu, qui aura une influence également sur le travail de la CLEP, comme le code de déontologie luxembourgeois se réfère à ce code international.

- Claude Muller, fait le rapport des plaintes reçues en 2017 par la CLEP.

La CLEP a été saisie en 2017 par 2 plaintes seulement, dont l'une a été réglée à l'amiable, et l'autre par le constat de la CLEP que la publicité en question n'était pas contraire au code de déontologie. Pour la CLEP, c'était donc un exercice plutôt calme, après l'année très mouvementée de 2016. Pour le CPL est il est important de constater que la CLEP est à nouveau opérationnelle, et que les plaintes reçues sont traitées de manière efficace et rapide. Un grand merci est adressé aux membres de la CLEP, qui sont Pierre Gehlen (président), Dan Dechmann, Nicolas. Decker, Isabelle Medinger et Georges Schaaf.

- Le rapport financier est présenté par le trésorier Emmanuel Fleig, L'exercice se solde par un excédent de 5.667,31 € Les réviseurs de caisse Mme Lisa Wells et Mme Isabelle Medinger approuvent les comptes 2017. L'assemblée générale accorde la décharge au comité tant pour le rapport d'activités que pour le rapport financier.
- Le président du CPL a ensuite présenté un projet de conférence pour la rentrée/fin d'année 2017. Le sujet de travail pour celle-ci est « Nouveaux médias – nouveaux contenus – nouveaux enjeux. »

L'idée de base de cette conférence est intimement liée au nom même du CPL : Conseil de la Publicité du Luxembourg. En 2018, qu'est-ce qu'on peut encore considérer comme de la publicité et qu'est-ce qui représente du contenu informationnel de mise en dialogue, de promotion ou de sensibilisation. Avec l'explosion des médias sociaux, des BLOGS, des stratégies de « marketing de contenu », du « inbound marketing, etc., il devient de plus en plus difficile de placer une ligne de démarcation entre de la publicité et du contenu éditorial (à vocation commerciale). La prise d'influence des marques à travers leurs propres canaux ou au travers d'ambassadeurs/multiplicateurs/influenceurs à travers des canaux sociaux, partagés ou mérités complexifie le travail de contrôle et de modération d'un CPL ou d'une CLEP.

L'objectif de la conférence sera d'illustrer ce nouvel écosystème de la « publicité », d'identifier les éventuelles sources d'abus et de montrer comment les parties prenantes (médias, clients, agences, influenceurs) peuvent adopter des mesures d'auto régulation permettant d'éviter des abus.

- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale 2017 est clôturée à 13h20

Daniel Eischen
Président

Robert Hever
Vice-Président